



FORMULAIRE A

DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER

Validité de la demande :

- La présente demande est valable pour une durée de 12 mois, pour autant que les informations mentionnées ci-après restent valables.
- Si le pilote est mineur ou sous curatelle, compléter également le FORMULAIRE B**
- Les demandes complétées doivent parvenir à la Police au minimum 5 jours ouvrables avant le vol, sous risque de ne pas être prises en considération.
- Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées du ou des brevet(s) d'aptitude de pilote reconnu(s) par l'OFAC, d'un plan de la zone de vol, des copies de documents d'identité ainsi que celles des polices d'assurances responsabilité civile spécifiques, sous risque de ne pas être prises en considération.

Date d'ouverture du dossier dès le : _____ (Valable 12 mois)

Hauteur de vol souhaitée (AGL) : _____

But / raison du vol (description) : _____

Adresse : _____ Commune : _____ CP : _____

Création du plan de la zone de vol et définition des zones de restriction (Joindre à la demande)

Accès à la carte interactive pour créer le plan de vol et connaître les zones de restrictions de vol, clic droit sur **le lien** et sélectionner, lien hypertexte →



Restrictions (Copie des autorisations à nous envoyer en même temps que la demande d'ouverture de dossier)

- Proche d'un aéroport NON 5 Km de l'aéroport de Genève 5 km de l'aérodrome d'Annemasse CTR
- A moins de 300m d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale → OUI NON
- Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) → OUI NON
- Vol nécessitant la catégorie SPÉCIFIQUE selon l'OFAC → OUI NON
- Dans le cadre d'une manifestation publique → OUI NON

Identité et moyens de communication du pilote / représentant légal / curateur

Nom : _____ Civilité : _____
Prénom : _____ Nationalité : _____
Date de naissance : _____ E-mail : _____
Tél. mobile / fixe : _____ N° d'enregistrement brevet pilote : _____

Adresse de facturation

Nom de l'entreprise : _____ Nom / Prénom : _____
Rue et numéro : _____ NPA et localité : _____
Tél. mobile / fixe : _____ E-mail : _____

Données complètes de l'aéronef sans occupant

Catégorie (CE) : _____ Marque : _____
Modèle : _____ Numéro de série : _____
Poids (Kg) : _____

Aéronef équipé de dispositif(s)

Caméra : OUI NON Recueil de données : OUI NON

Assurance responsabilité civile spécifique au vol d'aéronef sans occupant

Nom de l'assurance : _____ N° de police : _____
Valable du / au : _____

Signature du pilote / représentant légal / curateur

Le demandeur certifie :

- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissance des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissance des prescriptions cantonales en la matière, soit du Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA - H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.

Signature : _____

Signature

Lieu et date : _____



FORMULAIRE B

COMPLEMENT AU FORMULAIRE A (POUR MINEURS OU PERSONNES SOUS CURATELLE)

- L'âge minimal pour exploiter un drone en catégorie « ouverte » est fixé à 12 ans et à 14 ans pour exploiter un drone en catégorie « spécifique ».
- Les enfants âgés de moins de 12 ans peuvent télé-piloter un drone à condition d'être supervisés par une personne âgée de 16 ans révolus et possédant des compétences de pilotage adéquates.

Identité du pilote

Civilité : _____ Nom : _____
Prénom : _____ Nom de naissance : _____
Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Document d'identité

Type de document : Passeport Carte d'identité Pays : _____
Numéro : _____ Fin de validité : _____

Adresse et moyens de communication

Rue et numéro : _____ NPA et localité : _____
Tél. mobile / fixe : _____ E-mail : _____

Signature du représentant légal / curateur

Le représentant légal / curateur certifie :

- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissance des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissance des prescriptions cantonales en la matière, soit du Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA - H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.

Signature :

Signature du
représentant légal



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
 Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)
Police

Informations importantes

Lorsque vous avez choisi le lieu que vous voulez survoler, veuillez-vous rendre sur la [carte interactive](#), ce qui vous permettra de savoir si vous devez demander certaines autorisations :

Zone soumise à autorisation de SKYGUIDE :

Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS).

Zone de 5 km autour de l'aéroport.

Zone CTR : Zone concernant la catégorie spécifique souhaitant voler à une hauteur de plus de 120m. (OACS).

→ Skyguide : <https://www.skyguide.ch/fr/services/vols-speciaux>

→ Demande en ligne : <https://sfo.skyguide.ch/operator/requets>

Zone soumise à autorisation de l'AÉRODROME D'ANNEMASSE :

Zone de 5 km autour de l'aérodrome d'Annemasse (concernant le territoire Suisse).

→ Formulaire de demande : aerodrome.annemasse@orange.fr / tél. : 0033 450 37 12 75

Zone soumise à autorisation OROEM : Délivré par l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN).

Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM).

Zones soumises au règlement cantonal sur la faune :

Règlement d'application de la loi sur la faune (RFaune).

→ Formulaire de demande : <https://www.ge.ch/document/demande-autorisation-activites-nature>

→ E-mail de demande : nature.ocan@etat.ge.ch / tél. : 0041 022 388 55 40

Zones des 300 mètres autour d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale :

Sans dérogation exceptionnelle, il est interdit de voler à moins de 300 mètres des bâtiments et organisations mentionnées.

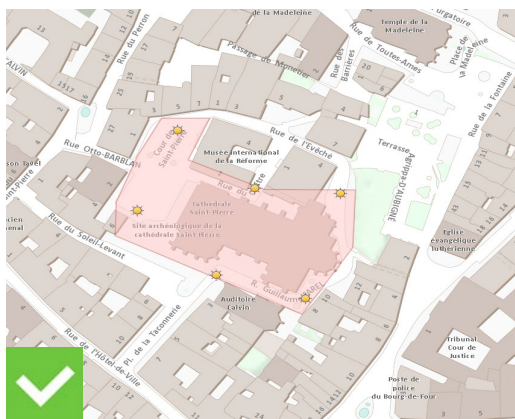
Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA).

→ Formulaire de demande : <https://www.ge.ch/document/demande-vol-aeronefs> (document à télécharger)

→ E-mail de demande : cop-procedures-aeronefs@police.ge.ch

PLAN DE VOL

Veuillez mentionner vos points de décollage/atterrissage en fonction de la surface de votre zone de vol et dans l'obligation du contact visuel direct entre le pilote et son drone.



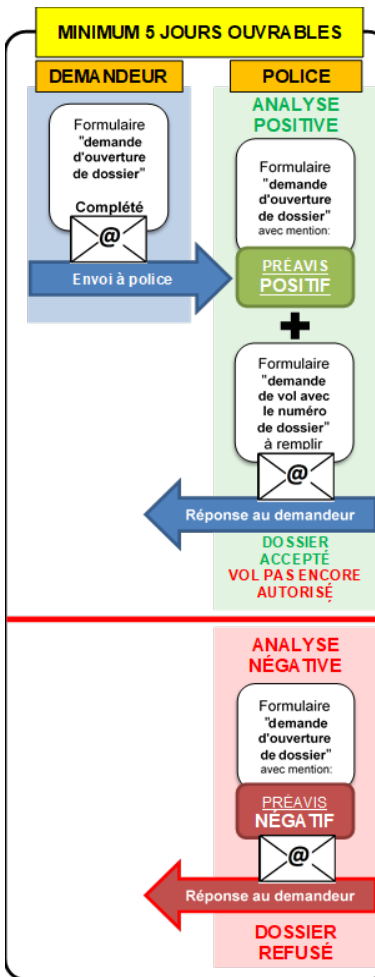
- Zone de décollage / atterrissage
- Zone de vol



Zone de vol trop grande et inadaptée

MARCHE A SUIVRE

DEMANDE D'OUVREURE DE DOSSIER



DEMANDE DE VOL

